

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 JUILLET 2023

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 03 juillet 2023 s'est réuni le 10 juillet 2023 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat à la Paterie commune de Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.

Patrice DOUARRE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.

Jean-Luc SEYCHAL, Gilles PLANAT (suppléant) représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE

André VOLDOIRE, Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PIERRE (suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Didier FOURT, Simon GEILER, Hans KETTING, Pascal TARRIT et. Philippe COSTE.

1 – Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 26/06/2023

Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Travaux AEP Valcivières – Choix entreprise [DELI122023]

Le Président fait lecture à l'assemblée de la lettre recommandée avec accusé de réception de l'entreprise DAUPHIN reçue le 29 juin 2023. Dans son courrier, l'entreprise DAUPHIN qui a été retenue lors du conseil syndical du 26 juin 2023, renonce au marché.

Le Président propose de revoir les offres des autres entreprises qui ont répondu à la consultation et propose de retenir l'entreprise SCIE Puy-de-Dôme avec l'option variante à 42 230€ HT placée juste après l'entreprise DAUPHIN. Le conseil syndical après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de la SCIE Puy-de-Dôme à Courpière.

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Dossier modification parcellaire VERNET/SIAEP du Fossat [DELI132023]

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 08 septembre 2022, le conseil syndical a décidé de régulariser la situation des modifications parcellaires lors d'un procès-verbal de délimitation établi en 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- donne son accord pour l'échange entre Monsieur Marc VERNET et Madame Annie VERNET et le S.I.A.E.P DU FOSSAT des parcelles AX n°411 et AX n°413 moyennant une valeur de 50.00 euros, étant ici précisé qu'en suite de l'échange le SIAEP du Fossat sera propriétaire de la parcelle section AX n°411 et Monsieur Marc VERNET et Madame Annie VERNET de la parcelle cadastrée section AX n°413,

- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet échange et désigne Maître SAURET, notaire à Ambert pour procéder à l'ensemble des formalités et à la rédaction de l'acte.

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

4 et 5 – Informations et questions diverses

- Rencontre avec le service administratif du S.I.A.E.P. de la Faye le jeudi 06 juillet en présence du Président, du Directeur et des 2 secrétaires. Un tableau des différentes tâches administratives à la Faye a été élaboré et distribué par le Directeur. D'autres rencontres seront faites pour affiner le projet de fusion des 2 syndicats.
- Lecture par le Président du courrier du Préfet, une réponse sera faite en commun des 2 syndicats de l'eau avant la fin de la semaine.
- André VOLDOIRE souhaite signaler que des travaux en mairie seront faits courant 2024 d'environ 50 ml et il souhaiterait que les 4 compteurs concernés soient remplacés par le syndicat.
- Les élus souhaitent que le Président réponde au courrier de l'entreprise DAUPHIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.